news.belgium

10 déc 2015 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2015

Transfert de personnel du SPF Santé publique à la Communauté française dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal relatifs au transfert au gouvernement de la Communauté française de membres du personnel du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, des services sont transférés intégralement ou partiellement aux gouvernements des régions et des communautés. Les trois projets approuvés aujourd'hui concernent le transfert intégral de membres du personnel du service Agrément des professions des soins de santé et, sur une base volontaire, de quatre personnes des services de la direction générale des Soins de santé et d'une personne des services d'Encadrement. Ces transferts auront lieu au 1er janvier 2016.

Les projets peuvent être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Tour des Finances Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175 1000 Bruxelles Belgique http://www.deblock.belgium.be

